

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 27 juin 2019

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 35**

N° 2019-167

**Objet : Tarif location des
salles du pole associatif et
sportif des Mares - Yvon**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Sophie RIGAULT, Maire.

Présents :

Mme Sophie RIGAULT, Maire

Mmes et MM. Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Georges GOURGUES, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Irmgard ASTIER (arrivée à 20h36) et Bernard ZUNINO Adjoint au Maire,

Mmes et MM. Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI (arrivé à 20h38), Isabelle OUDARD, Jaya MAREEMOOTOO (arrivée à 20h40), José CASTICO OLIVEIRA, Bernadette BENOIT-GUYOD, Alain LE MINOUX, Christian SOUBRA, Isabelle CATRAIN, Laurie BARTEBIN, Maurice BOYE, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Corinne BEDIYOU et Clément JEHANNO conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Carole COUTON, procuration à Mme Muriel MOSNAT
M. Gérard BODIGOFF, procuration à M. Roger AMALOR
M. Claude BOISSIERES, procuration à M. Joseph DELPIC
M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à M. Dominique TAFFIN
Mme Marie KEITA, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE
M. Nizar MEHRI, procuration à M. Georges GOURGUES
Mme Delphine MARNHIER, procuration à Mme Sophie RIGAULT
Mme Marie-Elisabeth BARDE, procuration à Mme Laurie BARTEBIN

Absente :

Mme Anne-Marie DOUSSINEAU

Secrétaire :

Mme Muriel MOSNAT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

2019-167 : TARIF LOCATION DES SALLES DU POLE ASSOCIATIF ET SPORTIF DES MARES YVON

Dossier suivi par la Direction Education, Vie Associative et Culture

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2015-173 du 29 juin 2015 fixant les tarifs de location des salles associatives et des équipements sportifs sur la commune,

VU l'avis de la Commission Services à la Population du 18 juin 2019,

CONSIDERANT la construction du Pôle associatif et sportif des Mares Yvon,

CONSIDERANT la nécessité de créer les tarifs de location des salles du Pôle associatif et sportif des Mares Yvon,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à partir du 1^{er} septembre 2019, les tarifs suivants :

Pour les ASSOCIATIONS SAINT-MICHELLOISES, la mise à disposition des salles est gratuite.

Pour les SAINT-MICHELLOIS : un justificatif de domicile sera exigé pour toute location.

	Salle de 250 personnes	Salle de 350 personnes
Forfait journalier	500 €	850 €
Forfait week end	800 €	1 150 €

Pour les ASSOCIATIONS ET LES PARTICULIERS NON SAINT-MICHELLOIS : le tarif est fixé 1 000€ par jour d'occupation.

DEUX CAUTIONS seront demandées lors des locations (à titre gratuit ou non) :

- Un chèque de 1 000 € : au titre de la prévention contre d'éventuelles dégradations d'ordre matériel.
- Un chèque de 150 € : au titre de la prévention contre les éventuels défauts d'entretien et de ménage des locaux.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 27 juin 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219105707-20190627-2019-167-DE

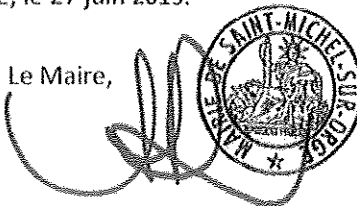
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2019

Publication : 05/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation WEINGAND
Donane

Le Maire,



Sophie RIGAULT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

